

Chèque sport-culture 41 : le conseil départemental élargit le dispositif

Dans le cadre de sa politique d'incitation à la pratique sportive et artistique, le conseil départemental reconduit, en élargissant ses conditions d'attribution, le chèque sport-culture. Cette aide exceptionnelle s'adresse désormais à tous les jeunes de 6 à 18 ans domiciliés en Loir-et-Cher qui s'inscrivent pour la première fois dans un club de sport associatif affilié à une fédération agréée par l'État ou dans une école de musique, de chant, de théâtre de danse ou de cirque du département. Dépôt des demandes à partir du 26 août.

D'une valeur de 41 € maximum par enfant et par an, ce chèque s'adresse aux jeunes Loir-et-Chériens nés entre le 01/01/2006 et le 31/12/2018.



« Est considérée comme « première inscription », l'adhésion d'un jeune pour la saison 2024-2025 dans une structure dont il n'était pas membre lors de la saison 2023-2024. Faciliter la pratique sportive et l'accès à la culture afin de garantir l'épanouissement des jeunes constitue l'un des trois axes de la politique volontariste par laquelle le département s'engage à leurs côtés, les deux autres visant à les aider à devenir autonome et à soutenir leur participation à la vie de la cité. » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.

« L'an dernier, plus de 2 800 jeunes âgés de 8 à 18 ans ont bénéficié de cette aide financière. Elle participe à l'épanouissement de chacun, certains ayant pu s'initier à la pratique d'un sport ou d'une discipline artistique dans l'objectif de pousser les talents de demain à se révéler. Elle intervient en complément du [parcours d'éducation artistique et culturelle](#) qui, de l'école au lycée, a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les jeunes à l'art par l'acquisition d'une culture artistique personnelle, la pratique et la construction d'un regard critique permettant un accès éclairé aux œuvres » rappelle Tania André vice-présidente chargée de la vie associative, de la culture et des sports.

Proposée dans le cadre du projet de mandat du conseil départemental [Le Loir et Cher en action](#), cette aide exceptionnelle est également destinée à soutenir les clubs et associations du département, acteurs de l'animation du territoire.

« Chaque année, le conseil départemental consacre près de 9 M€ au soutien des acteurs sportifs et culturels constitué notamment de clubs associatifs nombreux et diversifiés. Le conseil départemental encourage la pratique sportive, notamment chez les jeunes parce qu'elle véhicule des valeurs fortes comme le respect, l'équité, l'inclusion et le dépassement de soi. C'est un levier puissant d'éducation qui contribue à faire passer le collectif en premier. » ajoute Maryse Persillard, conseillère départementale déléguée aux sports.

Pour bénéficier de cette aide versée directement à la famille, il suffira, dès le 26 août et jusqu'au 30 novembre 2024, de se connecter à [departement41.fr](#), de renseigner les champs d'identification du formulaire en ligne et de fournir les pièces justificatives demandées (RIB et formulaire complété par l'association/club).

Pour en savoir plus :

[Le chèque sport-culture 41](#)

[Les engagements du conseil départemental en faveur de la jeunesse](#)

[Déposer sa demande de chèque sport-culture 41](#)